Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1977)

**Heft:** 403

**Artikel:** Enseignement et recherche : la grande persévérance des spécialistes

de la course aux titres universitaires

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1018632

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

# La grande persévérance des spécialistes de la course aux titres universitaires

Qui se soucierait, en dehors de l'Université, et dans la conjoncture actuelle, des risques de chômage de quelques chômeurs considérés comme des privilégiés? Guère plus d'émotion à l'intérieur même de l'Université: si des revendications voient le jour 1, étudiants et professeurs ont tendance à songer en priorité à leurs propres intérêts. Et pourtant c'est un fait: la hiérarchie des fonctions universitaires provoque un indéniable malaise... qui ne saurait être négligé quand on sait que l'enjeu sous-jacent est l'avenir de l'enseignement et de la recherche.

Voyons le cas genevois, exemplaire à plus d'un titre! Quelques chiffres suffisent à le présenter. Au 1er décembre 1976, le corps enseignant, qui encadre les 7500 étudiants, se répartit, sans le personnel administratif et technique, de la façon suivante (il s'agit ici de postes au budget, non de personnes, ce qui fournirait un chiffre un peu supérieur, étant donné un certain nombre d'emplois à temps partiel): en chiffres ronds, les postes de professeurs ordinaires sont au nombre de 169, de professeurs extraordinaires de 56, soit, avec les chargés de cours, professeurs assistants et privat-docent, un total de près de 387 postes pour l'ensemble du corps professoral; à cela s'ajoutent les 270 postes de chefs de travaux, chargés de recherches, chargés d'enseignement et maîtresassistants et les quelque 600 postes d'assistants.

¹ Depuis plus d'un an, les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche à l'Université de Genève s'efforcent d'attirer l'attention publique sur leur statut et leur situation. Une commission du Grand Conseil a été constituée. Le règlement de l'Université récemment adopté a assoupli de façon notable la stricte limite de cinq ans fixée par la loi de 1974 aux mandats de chefs de travaux et chargés de recherche. Dans la pratique, il en va de même pour des assistants arrivés au terme de leur cinquième et dernière année de service.

Deux aspects frappants dans ce rapide tableau. D'une part une hiérarchie très pyramidale. Si l'on considère en effet que le professeur ordinaire, voire l'extraordinaire, représente à tous égards le sommet d'une carrière universitaire, il n'y a au total que 225 postes de ce niveau, alors que plus de 1000 postes sont occupés par des enseignants et des chercheurs dont bon nombre cachent un bâton de maréchal dans leur giberne.

#### La « carrière »

D'autre part les échelons de la carrière universitaire sont fort nombreux. Au départ l'assistant, nommé en principe pour un maximum de cinq ans, et pour rédiger une thèse tout en participant à l'enseignement et à la recherche. Puis le maîtreassistant, docteur déjà, limité lui aussi à cinq ans. Les chefs de travaux et chargés de recherches dont les responsabilités et le traitement s'accommodent mal, on l'a vu, d'un mandat à terme, les professeurs-assistants, renouvelables jusqu'à un maximum de neuf ans, les professeurs extraordinaires et ordinaires enfin, charges permanentes, traitements et responsabilités égales, mais dont les mandats sont renouvelés depuis la loi de 1974, les premiers tous les trois ans, les seconds tous les sept ans. Enfin à temps partiel les chargés de cours, et, pour des enseignements à caractère technique, les chargés d'enseignement, deux postes renouvelables. Sans oublier, pour faire bonne mesure, les privat-docent non rétribués, les professeurs-associés et les professeurs invités, partiellement ou provisoirement attachés à l'Université.

Il y a vingt ans cette dernière comptait avant tout des professeurs ordinaires nommés alors pour une durée indéterminée, des professeurs extraordinaires, renouvelables déjà, quelques chargés de cours et de rares assistants. L'augmentation rapide du nombre des étudiants, le développement des sciences naturelles et humaines, mais aussi la mise à disposition des moyens matériels nécessaires par les autorités ont abouti à la situation

actuelle. Inspirée par la hiérarchie militaire et l'organisation de la recherche en sciences exactes, une nouvelle génération de professeurs, plus soucieuse de gestion que ses devancières, a ainsi obtenu la création de titres et de fonctions nouvelles et une augmentation massive de postes à tous les échelons.

De cette façon l'Université genevoise, et suisse en général, ne s'est pas effondrée sous la poussée démographique des étudiants, comme la française ou l'italienne. Mais les effets négatifs de la hiérarchie actuelle n'en existent pas moins. La loi de 1974 a supprimé les chaires, remplacées par les départements, en espérant battre en brèche le mandarinat. L'allongement de la carrière universitaire et la multiplication des échelons accroissent en sens opposé le poids des patrons, des professeurs ordinaires, maintenant rejoints par les extraordinaires. Théoriquement d'autre part, la carrière universitaire ne peut être envisagée comme une succession de postes au travers desquels on s'élève, puisque, sauf exception, les professeurs extraordinaires et ordinaires sont nommés sur concours public. Dans la réalité, l'assistant, le chef de travaux ou le chargé de recherches espèrent pouvoir faire carrière à l'intérieur de l'institution, si le poste qu'il occupe n'est pas permanent; il consent pour cela souvent à de réels sacrifices. Eu égard au coût de la formation, aux difficultés de la spécialisation, les Facultés de médecine et de sciences ne sont pas loin de penser dans le même sens, tout en admettant que les nécessités de la relève les obligent à garder un certain volant de postes non permanents, afin de ne pas démoraliser ceux qui viennent ensuite.

# Les palliatifs

Le dialogue devient vite difficile entre les exigences de l'enseignement et de la recherche, les besoins de la relève et ceux de l'institution. Quant au Fonds national de la recherche scientifique, qui ne peut prendre à sa charge qu'une petite partie de l'effort de formation des jeunes chercheurs et des futurs enseignants, il constate que trop souvent ses boursiers ont de la peine à trouver place, leur formation achevée, dans l'Université, soit que leur spécialisation ait quelque peine à se faire admettre, soit qu'ils s'insèrent difficilement dans une carrière déjà encombrée.

Les difficultés d'emploi ont donc conduit les autorités politiques et universitaires à prendre certaines mesures de stabilisation en faveur de chefs de travaux et chargés de recherches très spécialisés ou indispensables ou difficiles à reconvertir en raison de leur âge, et à envisager certains assouplissements dans les limites de mandats d'autres catégories. Mais pour justifiées qu'elles soient, ces mesures ne résolvent rien et préparent de nouvelles difficultés en créant des solutions trop personnelles.

Il semble bien que la première mesure à envisager soit une simplification de la hiérarchie actuelle et, partant, un raccourcissement de la carrière universitaire.

Deux moments essentiels par exemple pourraient être distingués, qui tous deux s'ouvriraient par un concours, puisque tous les diplômés ne sont en effet pas destinés à devenir enseignants et chercheurs à temps plein à l'Université.

Un temps de formation, celui d'assistant, où dans

un maximum de cinq ans, le candidat obtient son doctorat en accomplissant des tâches d'encadrement strictement délimitées.

Un temps de probation, dans un poste intermédiaire, limité dans la durée, suivi alors d'une nomination à un poste professoral, si le candidat, ayant réussi deux concours et sa mise à l'épreuve, donne satisfaction.

Une telle hiérarchie, simplifiée, aboutirait à augmenter bien évidemment le nombre des professeurs, mais ne coûterait pas nécessairement plus cher à la collectivité, car sans diminuer la qualité de l'encadrement et de la recherche, elle réduirait fortement le nombre total des postes d'enseignants. Et sans supprimer toute mobilité, notamment à l'échelon de la formation, puisque les assistants non retenus quitteraient l'Université vers vingt-sept ans, leur doctorat en poche, et qu'il existe un second concours à l'entrée du deuxième échelon, celui-ci décisif.

D'autres solutions peuvent être imaginées. Mais ce qui est maintenant important c'est de combattre la démoralisation présente, qui porte préjudice à toute l'institution. Et de rechercher une solution d'ensemble plus que des remèdes partiels qui repoussent les difficultés, pour mieux les aggraver.

# LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# **Des lendemains lointains**

Je lis dans « Die Tat » du 27 mars 1977 :

« Des sous-officiers siègent.

Merci à Ernst Cincera.

» La 58e assemblée des délégués de l'Association cantonale des sous-officiers de Zurich, qui s'est tenue à l'auberge de campagne (Landgasthof) Au-Wädenswil, a été caractérisée par un langage d'une netteté inhabituelle à l'égard des problèmes militaires et politiques actuels (...) ».

Dans une déclaration à la presse envoyée par les responsables de l'Association, les « activités cri-

minelles du Manifeste démocratique » ont été condamnées. La déclaration poursuit en ces termes : « Nous notons avec quelque amertume que même des journaux considérés (angesehene Zeitungen) ont reproduit sans les critiquer les arguments des violeurs de légalité (Rechtsbrecher) gauchistes... » Les responsables de l'Association expriment à Ernst Cincera leur gratitude et leur pleine confiance pour son action et pour sa résistance active à la subversion. »

Puis l'Association des sous-officiers se déclare d'accord avec l'attitude du Département zurichois de l'éducation et de la direction des Ecoles, qui estime que des maîtres refusant la défense nationale ne sauraient se voir confier nos enfants. Ajoutons que l'Association des sous-officiers compte 2735 membres, chiffre qui est malheureusement « stagnant »...

- Et vous en tirez quelle conclusion?

— Aucune! aucune... Je signale seulement... Tout au plus: que lorsque Sartre disait à Michel Contat qu'à son avis, la Révolution n'avait que peu de chances de commencer en Suisse, il avait probablement raison! Ce dont on peut d'ailleurs se réjouir.

\* \* \*

Autre chose : Vous avez lu « Une Suisse insoupçonnée, Lettre ouverte à Jean Ziegler », de Victor Lasserre ?

Intéressant!

Après bien d'autres, l'auteur reproche à Z. ses nombreuses erreurs — et l'on sait qu'en effet, il y en a.

Et par exemple, d'avoir parlé du « repli de la bourgeoisie fortunée française et italienne de confession protestante sur Genève, après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 ».

Erreur! erreur! clame M. Lasserre:

« Cette mesure (l'Edit de Nantes), catastrophique pour la France, car elle provoqua ce qu'on nomme aujourd'hui un exode des cerveaux dont Genève, la Hollande et les Etats allemands protestants profitèrent largement, avait été prise par Louis XIV et ne concernait donc en rien la péninsule italienne, où l'éradication de l'hérésie était achevée depuis longtemps » (p. 92).

L'Histoire est une discipline exigeante, écrit M. Lasserre, qui conseille à Z. de ne pas s'en mêler

Exigeante, en effet, et pleine de malices! Car M. Lasserre oublie que l'hérésie perdura — bien après 1685 — dans les vallées vaudoises du Piémont! Et il ignore apparemment que Pignerol — Pinerolo aujourd'hui — à 50 km de Turin, appartint à la France jusqu'en 1696! Si bien que sur ce point Z. est assurément plus près du vrai que lui.